



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2817**

commune (s) : Vénissieux

objet : Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin - Acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises de terrain situées rue Paul Langevin et rue Gaspard Picard

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

**Bureau du 5 décembre 2011****Décision n° B-2011-2817**

objet : **Déclassement et cession d'une partie du domaine public communautaire située rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin - Acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises de terrain situées rue Paul Langevin et rue Gaspard Picard**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, en vertu des articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre de la future opération de construction de logements mixtes sur l'îlot Romain Rolland à Vénissieux, la Commune a sollicité la Communauté urbaine de Lyon afin d'obtenir la cession d'un tènement de 73 mètres carrés qui fait aujourd'hui partie du domaine public de voirie communautaire rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin, afin de le remembrer au foncier communal en vue d'une cession au groupement Nacarat Rhône Saône Habitat, lauréat de la consultation entreprise par la Commune.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la Commune de Vénissieux, l'emprise d'une surface de 73 mètres carrés située rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin (partie hachurée sur le plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

L'enquête technique réalisée a fait apparaître la présence de 2 réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser (Électricité réseau distribution France (ERDF) et Gaz réseau distribution France (GRDF). Leur dévoiement éventuel est à la charge exclusive de la Commune de Vénissieux.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue Romain Rolland, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Dans le même temps, la Commune souhaite céder à la Communauté urbaine, dans le cadre de la même opération, 2 emprises à détacher de parcelles lui appartenant et cadastrées sous les numéros 1347 et 989 de la section C, pour une surface respective de 22 mètres carrés et de 233 mètres carrés (cf. plan ci-annexé). Ces 2 emprises sont nécessaires à l'élargissement de la rue Gaspard Picard d'une part, et à la régularisation foncière d'une partie de la rue Paul Langevin, d'autre part.

Aux termes du compromis, le présent échange est consenti sans soule de part et d'autre, et tous les frais y afférents seront supportés à parité par les co-échangistes ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Prononce**, après constatation de la désaffection, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 73 mètres carrés, située rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin à Vénissieux, au profit de la Commune de Vénissieux.

**2° - Approuve :**

a) - la cession à titre gratuit, à la Commune de Vénissieux, d'une emprise d'une surface de 73 mètres carrés, située rue Romain Rolland, à l'angle de la rue Paul Langevin à Vénissieux, dans le cadre d'un projet de construction de logements mixtes.

b) - l'acquisition, à titre gratuit, de 2 emprises à détacher des parcelles cadastrées sous les numéros 1347 et 989 de la section C appartenant à la Commune de Vénissieux, pour une surface respective de 22 mètres carrés et 233 mètres carrés, nécessaires à l'élargissement de la rue Gaspard Picard d'une part, et à la régularisation foncière d'une partie de la rue Paul Langevin, d'autre part.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

**5° - Cet échange** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 5 100 €, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 775 300 - fonction 822 - opération n° 1629,

- pour la partie cédée, la valeur historique évaluée à 5 100 €, en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 - et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1629,

- pour les frais d'acte notarié, à hauteur de 500 € : compte 211 200 - fonction 822 - opération n° 1629.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.**